

**COMPTE-RENDU DE SEANCE**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMANT**

**-Réunion du 27 juin 2008-**

Sous la présidence de Monsieur PIERRE Jean-Baptiste, Maire,

**Etaient présents** : Mme MAUPIN Françoise, M. DESMORIEUX Gilbert, Adjoints, M. BARNAY Ludovic, Mme BOUCHER Murielle, M. BROUWET Jacques, M. LABILLE Sylvain, Mme MORTELECQUE Catherine, M. Frédéric JACQUELIN

**Excusé** : M. SANTIANA Bernard

**Absent** : M. Pascal GIBERT

**Le Conseil Municipal :**

- Approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 7 mai 2008.
- Après exposé du Maire concernant la nécessité de créer un nouveau dépôt de bois pour desservir les parcelles de bois situées entre « la Trappe » et « Besbes », décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition d'une parcelle en vue d'y créer un dépôt de bois. Le Conseil Municipal charge le Maire de trouver un terrain, de procéder à l'arpentage et à l'acquisition d'une parcelle dans la limite de 50 ares pour la somme de 1500 €.
- Après concertation, décide de mettre en location les dépôts de bois, propriétés de la commune, pour la somme de 100 € par mois pour les dépôts inférieurs à 25 ares, et 200 € par mois pour les dépôts supérieurs à 25 ares. Une caution de 2 000 € sera demandée aux exploitants suite à la réalisation d'un état des lieux pour les volumes d'exploitation dépassant 150 stères.
- Suite à la requête de Monsieur LAURENT Raymond, président de la Société de chasse « la Billebaude, concernant le renouvellement du bail de chasse des terrains communaux, après délibération, décide à l'unanimité de procéder à l'établissement d'un avenant de trois ans au bail en cours dans les mêmes conditions tarifaires. Les membres du conseil autorisent le Maire à rédiger et signer cet avenant avec le représentant de la société de chasse « la Billebaude »
- Après lecture par Monsieur le Maire du courrier de Monsieur LALANDE, Préfet de Saône et Loire, concernant la désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense, désigne à l'unanimité Monsieur JACQUELIN Frédéric.
- Après lecture de la lettre datant du 19 juin 2008 de Monsieur DEVOUCOUT Gilbert concernant son souhait d'acquérir une faucheuse de marque Rousseau Type 1600, propriété de la commune de Sommant. Considérant ce bien comme vétuste et inutilisable, décide de céder ce matériel pour la somme de 50 €, laissant à l'intéressé le soin de venir chercher l'objet.
- Oui l'exposé du Maire relatif à la proposition du CCAS d'AUTUN de procéder à une consultation groupée concernant la distribution de fournitures scolaires à la charge de la commune pour un montant de 20 € par collégiens, accepte à l'unanimité cette démarche proposée afin de faire bénéficier aux collégiens résidents sur la commune de Sommant de ce soutien.

- Après lecture du courrier en date du 29 mai 2008 du réseau gérontologique de l'autunois concernant l'appel à cotisation annuel pour la commune, à hauteur de 35.00 €, accepte à l'unanimité d'y adhérer.
- Après lecture de la proposition émanant de la Fondation du Patrimoine d'accompagner la commune dans ses projets de réfections/construction de biens communaux, refuse à l'unanimité d'y adhérer.
- Décide d'octroyer la somme de 40 € pour l'acquisition d'un cadeau de félicitations suite à l'accouchement de Madame CHARLOT Carine, adjoint administratif titulaire.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

***Le Maire,***